

"Du Pool noir au Pool vert" dans La renaissance agricole

Légende: Au début des années cinquante, la revue française La renaissance agricole publie un pamphlet qui dénonce les dangers d'un marché commun agricole en Europe.

Source: Du Pool vert au Pool noir, L'organisation européenne de la ruine de l'agriculture française. Paris: La renaissance agricole, [s.d.]. p. 3-15.

Copyright: (c) La Renaissance agricole

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/du_pool_noir_au_pool_vert_dans_la_renaissance_agricole-fr-163d1671-1fe5-4282-b7a4-9c0d3fe3d80e.html

Date de dernière mise à jour: 12/12/2013

Du pool noir au pool vert

L'organisation européenne de la ruine de l'agriculture française

Quand on inscrit en grandes lettres blanches sur un wagon de la S.N.C.F. le mot EUROPE, — c'est plus facile que de couvrir le déficit de nos chemins de fer —, on fait de la « propagande ». Si ça ne fait pas grand bien, au moins ça ne fait grand mal à personne.

Mais quand on signe un traité comme celui qui crée le pool charbon-acier, on fait sans crier gare une véritable révolution : la France ne sera plus maîtresse chez elle; les Français ne seront plus maîtres chez eux.

Le dirigisme à l'échelon international.

Si les députés ratifiaient ce traité, du jour au lendemain, « une Haute Autorité Internationale » déciderait du sort de nos mines et de nos industries métallurgiques.

Laissons à des spécialistes le soin d'examiner si la France retirerait des avantages matériels de ce pool. Contentons-nous d'une remarque : l'Allemagne produit autant d'acier que la France et deux fois plus de charbon; elle le vend 20 % moins cher; dès le départ, nous sommes bien placés...

Mais le pool charbon-acier n'est pas seulement une affaire de spécialistes. C'est encore toute autre chose et qui nous intéresse directement. Sauf en Russie, c'est la plus gigantesque expérience de dirigisme qui ait jamais été tentée.

A l'échelon national, nous savons ce que c'est que le dirigisme. Nous en payons encore les résultats. Mais nous l'avons tout de même obligé à reculer.

A l'échelon international, le dirigisme deviendrait invincible. En effet les auteurs du traité ont pris le soin d'accorder des pouvoirs exorbitants à la Haute Autorité.

Sans tenir compte de l'inégalité des charges, sans tenir compte de l'inégalité des rendements, on crée un pool dont les dirigeants s'arrogent le droit d'appliquer un plan de « *répartition la plus rationnelle de la production, au niveau de productivité le plus élevé* ».

C'est l'article 5 du Traité qui fixe ce programme. Voyez-vous où cela nous conduit ?

Car enfin la répartition la plus rationnelle peut priver certaines nations du charbon et des minerais dont elles ont besoin. Et la productivité la plus élevée peut amener la fermeture d'entreprises qui grâce à l'habileté de leurs dirigeants arrivaient à vivre et qui seront tuées par le dirigisme international. N'a-t-on pas prévu des mesures en faveur du personnel licencié ?

Comment les intéressés pourraient-ils se défendre ? Ce sont des fonctionnaires internationaux qui fixeront les prix, qui répartiront les produits, qui dresseront les programmes de travail. Un exploitant n'aura même plus le droit, sans l'autorisation de ces fonctionnaires, d'améliorer ou de transformer son équipement ou son matériel, sinon tous crédits lui seront coupés. On lui répondra « cet Italien ou cet Allemand travaille moins cher que vous » ou bien « nos besoins sont déjà couverts ».

Voilà le système qu'on propose d'appliquer à la métallurgie. Voilà celui qu'on voudra appliquer demain à l'agriculture si le premier entre en vigueur : Après le pool charbon-acier, on parle déjà du pool agricole, après le pool noir, le pool vert.

Car le pacte charbon-acier n'est qu'un premier pas, facile à franchir, puisque nos mines sont nationalisées et que nos industriels de la métallurgie ne sont que des « Marchands de canons » qu'on espère museler facilement. On profite donc de circonstances exceptionnelles pour adopter des dispositions qu'on s'efforcera ensuite d'étendre aux autres producteurs.

Si l'on avait commencé l'opération par le pool vert, il n'aurait pas été possible d'abandonner aux mains d'une « Haute Autorité » de majorité étrangère, une partie de notre souveraineté et la libre disposition de nos entreprises. Les paysans ne se seraient pas laissé faire. Mais le biais est commode et en promettant à l'Agriculture française des débouchés illimités, on espère bien lui passer la camisole de force. Après il sera trop tard pour protester : le pool charbon-acier est prévu pour cinquante ans...

L'Agriculture ne refuse pas les débouchés extérieurs.

Lorsque furent publiées, au mois de juin 1950, les premières informations relatives au pool charbon-acier, les dirigeants de la C.G.A. se trouvaient à Stockholm, au congrès de la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles. On ne parlait alors que d'accord Franco-Allemand et il vint, tout naturellement à l'idée de nos dirigeants paysans qu'un tel accord pourrait se doubler de dispositions relatives à l'Agriculture. Un échange de vues avec la délégation allemande permit d'espérer l'établissement d'un projet qui serait bien accueilli par la paysannerie.

Les économies française à prépondérance agricole et allemande à prépondérance industrielle devaient se compléter, s'harmoniser pour le plus grand bien des deux pays.

L'idée était séduisante, raisonnable, mais il n'était nullement question dans l'esprit de ses promoteurs qu'elle pouvait être élargie dès l'origine. Car à la même époque toutes les associations agricoles s'élevaient avec violence contre le traité Franco-Italien d'Union Douanière dont on parlait déjà depuis 18 mois. On peut même assurer que l'adhésion apportée par les représentants agricoles allemands était dirigée contre l'Italie dont les bas prix menaçaient leur production. Pas davantage il n'était question d'abandonner à des fonctionnaires un pouvoir absolu sur la production.

Ce pool noir, franco-allemand à l'origine, qu'on a voulu européen ensuite et qui n'a pas réussi à englober l'Angleterre ni la Suède ne leur dit rien qui vaille. Et comme il est également question d'incorporer dans le pool vert des nations qui concurrencent fortement notre production, alors que l'Angleterre importatrice de produits agricoles se tient prudemment à l'écart, l'opinion paysanne déjà réticente, avant même de connaître les dispositions du pool noir, l'est devenue plus encore.

Mais les exportations doivent être payantes.

Car les paysans, à l'inverse de nos planistes, ne marchent pas sur la tête. Ils désirent élargir leurs marchés, mais à la condition que les exportations soient rémunératrices. Vendre à perte ne les intéresse pas et déjà au dernier Congrès de la Fédération des Exploitants on a pu, sans soulever de protestations, envisager la diminution des emblavements ! Nos excédents en produits de la terre ne sont pas considérables et les statistiques établissent que nous importons plus de matières d'origine agricole que nous n'en exportons. Sans doute le coton et la laine figurent pour un gros chiffre dans celui des entrées, mais le maïs et les oléagineux que nous achetons à l'étranger pourraient facilement être produits en France.

D'autre part, si le pool vert est établi, c'est au niveau le plus bas que s'établiront les cours. Or, le Danemark qui exporte son beurre et consomme de la margarine, la Hollande qui faisait du dumping l'an dernier et l'Italie qui ne supporte que de faibles charges sociales viendront nous concurrencer en toute liberté sur notre marché intérieur : Finalement l'opération sera désastreuse.

Pour certains produits, nos prix sont inférieurs aux prix mondiaux. D'autres, par contre, leur sont supérieurs. Car l'agriculture française a des frais de production plus lourds que ses concurrents. Si l'on ramène à l'individu le poids des charges sociales, il s'est élevé en France en 1949 à 12.700 francs contre 3.700 francs en Italie. C'est la revue du Ministère des Finances « *Statistiques et Etudes financières* » qui a publié ces chiffres. L'ouvrier agricole italien est payé à peu près la moitié de l'ouvrier agricole français. Lutter dans ces conditions, c'est aller inévitablement à l'échec.

Et les producteurs ne veulent pas devenir des employés.

Et puis le paysan français tient par-dessus tout à sa liberté, à son indépendance, et il ne les sacrifiera pas à la promesse d'une illusoire prospérité.

Cette liberté, cette indépendance, que deviendraient-elles si les dispositions du pool noir s'appliquaient au pool vert ? Or c'est précisément ce qui se prépare. C'est ce qui se passera si nous ne protestons pas.

En effet, le 20 mars, le gouvernement français, par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe, envoyait aux pays faisant partie de ce conseil, ainsi qu'à l'Autriche, au Portugal et à la Suisse, une note les invitant à participer à une Conférence pour l'Organisation Européenne des Marchés Agricoles.

Ce qu'on entend par l'organisation européenne des marchés agricoles.

Cette note comporte 16 paragraphes dont certains expriment des idées généralement acceptées, mais d'autres paragraphes précisent la manœuvre. Le paragraphe 12, notamment, fixe les principes qui doivent servir de base à une Communauté Européenne de l'Agriculture. Voici les termes employés par les rédacteurs de la note :

a) DANS CHACUN DES SECTEURS AGRICOLES, LES PAYS ASSOCIES METTRONT EN COMMUN LES RESSOURCES DE LEUR PRODUCTION.

b) L'ORGANISATION DEVRA PRENDRE LES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR ADAPTER LA PRODUCTION AUX BESOINS DE LA CONSOMMATION ET POUR MAINTENIR L'EQUILIBRE DU MARCHE DANS L'ENSEMBLE DES PAYS PARTICIPANTS.

c) L'ORGANISATION PROPOSEE AURA ENFIN POUR MISSION DE PREPARER L'ETABLISSEMENT D'UN MARCHE COMMUN ENTRE LES PAYS PARTICIPANTS POUR CHACUN DES PRODUITS RELEVANT DE SA COMPETENCE.

Vient ensuite le paragraphe 13 qui ne nous laisse aucun doute :

POUR LA REALISATION DE CES OBJECTIFS ET LA MISE EN ŒUVRE DE CES PRINCIPES, LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS PROPOSERA LA CREATION D'INSTITUTIONS EUROPEENNES ANALOGUES DANS LEUR STRUCTURE ET LEURS REGLES DE FONCTIONNEMENT A CELLES DU PROJET DE TRAITE SUR LE CHARBON ET L'ACIER.

Certaines des Institutions, notamment l'Assemblée commune et la Cour de Justice, pourront recevoir compétence à la fois pour le Charbon et l'Acier et POUR LES MARCHES AGRICOLES sous réserve des adaptations rendues nécessaires par la participation de pays différents.

L'expérience a prouvé que les organisations des marchés agricoles fondées sur une base contractuelle, même multilatérale ne pouvaient donner lieu qu'à des résultats partiels et n'avoir qu'une efficacité limitée. Un tel système est en effet trop rigide pour être en mesure de s'adapter aux conditions créées par les fluctuations imprévisibles du volume de la production et du prix des produits qui caractérisent l'économie agricole. Il est essentiel qu'un organisme puisse à tout moment assurer l'équilibre du marché avec la souplesse et la rapidité nécessaires. SI CET ORGANISME N'ETAIT QUE CONSULTATIF, IL N'AURAIT PAS LES MOYENS DE RESOUDRE LES DIFFICULTES QUI LUI SERONT SOUMISES. EN RAISON DE L'AMPLEUR DE LA TACHE A ACCOMPLIR IL IMPORTE QU'IL SOIT DOTE D'UN POUVOIR DE DECISION ET D'ARBITRAGE. Celui-ci ne saurait en outre s'exercer dans le cadre d'un organisme international soumis à la règle de l'unanimité, sans être pratiquement paralysé.

Enfin le début du paragraphe 14 mérite de retenir notre attention :

L'idée de progressivité signifie d'abord que dans un premier temps les négociations et les premières réalisations devront être limitées à certains produits importants pour l'économie européenne. Il serait trop

ambitieux et peu pratique de prétendre, au moins dès le début, embrasser l'ensemble des marchés agricoles dans une organisation générale. LA REUSSITE DES PREMIERES EXPERIENCES ENTREPRISES PERMETTRA AU CONTRAIRE D'APPLIQUER DES METHODES DEJA EPROUVEES A DES SECTEURS PLUS LARGES DE L'AGRICULTURE EUROPEENNE et selon les modalités appropriées à la nature de chaque marché. LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS PENSE QUE LES NEGOCIATIONS POURRAIENT PORTER EN PREMIER LIEU SUR L'ORGANISATION DES MARCHES DES PRODUITS SUIVANTS : BLE, PRODUITS LAITIERS, SUCRE, VIN.

Les citations que nous venons de faire sont catégoriques : elles nous permettent d'imaginer comment l'opération va se dérouler.

L'Agriculture ne se laissera pas diviser.

En appliquant le paragraphe 14, on s'efforce d'affaiblir la résistance paysanne : Pour y parvenir, on préparera D'ABORD des accords sur des produits excédentaires et dont le prix de revient est relativement bas. APRES QUOI on étendra la méthode « à des secteurs plus larges de l'agriculture ». Et le tour sera joué. Le procédé est habile; il a été maintes fois employé sur le plan national.

Mais les paysans refuseront cette division qu'on leur propose en producteurs de blé, betteraviers, éleveurs, viticulteurs ou maraîchers. Il voudront rester d'abord paysans et défendre l'ensemble de la production agricole française. Ils se souviendront qu'un accord comme celui de Béziers a permis de respecter des intérêts qui paraissaient divergents. Certains producteurs français trouveront peut-être des avantages momentanés à l'organisation européenne du marché du blé ou du sucre. Mais on profitera de leur adhésion à des accords partiels pour imposer à toute l'agriculture le pool vert.

Et les articles 12 et 13 nous apprennent ce que cela veut dire. On va constituer une Haute Autorité, semblable à celle qui doit diriger le pool noir. Pour aller plus vite, on prévoit même que certaines institutions créées pour le pool acier-charbon pourront fonctionner pour le pool agricole. On vous avertit que le temps des « organisations contractuelles » est passé. L'organisme dirigeant ne sera pas « consultatif ». Il sera doté de pouvoirs « de décision et d'arbitrage ».

Et ces pouvoirs sont exorbitants. Encore une fois, il suffit de se reporter aux dispositions du pool noir pour les connaître, puisque « *les institutions européennes agricoles seront analogues dans leur structure et dans leurs règles de fonctionnement à celles du projet de Traité sur le charbon et l'acier* ».

Ainsi des fonctionnaires en majorité étrangers — ou, pour employer le langage que tiennent les derniers tenants agricoles du dirigisme : une autorité supra-nationale — auront le droit d'orienter, d'organiser, de diriger la production et la commercialisation de tout ce qui pousse sur notre sol, de tout ce qui s'élève dans nos étables et dans nos basses-cours.

Des gelées, des pluies auront compromis une année la récolte des céréales. Alors il faudra l'année suivante augmenter les emblavements en blé. Lorsqu'on est planiste, on n'a pas à se soucier des saisons. Si les graphiques montrent que les courbes de la production et de la consommation suivent des chemins différents par des moyens artificiels, on les ramènera sur la même route. A nous les règles à calcul, les tables de logarithmes ; à nous les ordres impératifs donnés à ces paysans qui n'ont pas le respect des statistiques. Comment, ils osent parler d'assolement, alors qu'on a trop de pommes de terre et pas assez de blé !

Car c'est ainsi que les choses marcheront et pour briser la résistance des paysans, la Haute Autorité disposera d'armes efficaces. C'est elle qui fixera les cours. C'est elle qui passera les marchés. Elle sera maîtresse de la commercialisation des produits et il lui sera facile de mettre à la raison les cultivateurs réfractaires, en submergeant leur pays, de marchandises vendues à bas prix. On évitera d'absorber les excédents de récolte. On nous dira : « Vous n'avez pas voulu restreindre votre production de blé, gardez vos surplus. »

La tyrannie, la plus bête des tyrannies, la triple tyrannie de l'incompétence, de l'irresponsabilité, de la suffisance, va nous être imposée. Nous allons connaître à l'échelon international, un dirigisme invulnérable.

Car sur le plan national, en intervenant auprès des députés, des sénateurs, du gouvernement, il était possible de limiter les dégâts des planistes. Comment intervenir auprès d'un fonctionnaire lointain, allemand ou italien ? Un seul moyen est laissé à la disposition de l'agriculture pour entraver l'action de la Haute Autorité lorsqu'elle commettra d'inévitables bévues : un recours à une Cour de Justice internationale ! Lorsque ce recours aboutira, notre ruine sera consommée depuis longtemps ! Remarquons d'ailleurs que la Cour de Justice ne doit statuer que sur les excès de pouvoir. Or, c'est précisément l'usage des pouvoirs reconnus par le traité qui est le plus redoutable.

Et même cette ultime munition, cette dernière cartouche que nous n'avons jamais osé employer et dont nous ne parlons qu'avec prudence, la réduction des emblavements, serait alors inefficace puisque les autres pays du pool vert seraient là pour couvrir nos déficits.

La question nous paraît tranchée. Dans leur quasi unanimité, les paysans repousseront le pool vert ce qui n'exclut pas notre volonté de voir signer des accords commerciaux dont l'exécution reviendra, comme toujours, aux seuls professionnels. A qui fera-t-on croire qu'il est impossible de produire et d'échanger, comme cela s'est toujours fait, sans devenir les esclaves d'un super-dirigisme ?

Lutter contre le pool noir c'est lutter contre le dirigisme.

On nous dira que le danger n'est pas pressant. Pourtant, lorsque le Gouvernement aura provoqué des pourparlers, pris des engagements, il sera trop tard pour reculer. Or ces pourparlers vont commencer.

Voyez ce qui se passe avec l'Union Douanière franco-italienne ; personne n'en veut ; à l'exception des Italiens qui seront fortement favorisés et de quelques Français qui se sont laissés bêtement arracher des promesses. En dépit de l'hostilité quasi générale, on n'en poursuit pas moins la réalisation de cet accord. On organise des Congrès Internationaux de viticulteurs et de maraîchers. On parle du partage des marchés extérieurs, de l'harmonisation de l'approvisionnement des marchés intérieurs. Et après chaque parlotte de ce genre, on remet à l'ordre du jour la question de l'Union douanière franco-italienne, on prétend que les paysans l'ont finalement approuvée. On veut nous avoir à la fatigue.

Pour le pool vert, même procédé : Avec le pool noir on adoptera certaines dispositions qu'on imposera ensuite à notre agriculture. Le jour où ce pool noir commencerait à fonctionner, notre tour ne tarderait pas.

Ce n'est pas la peine de tant crier au danger communiste si l'on supprime pratiquement le droit de propriété, si l'on réduit de libres producteurs au rôle d'employé d'un super-Etat, si l'on communise légalement l'Europe et la France. Encore trois ou quatre pools et Staline aura la besogne facile. Toutes nos usines, toutes nos exploitations seront répertoriées, inventoriées, centralisées dans une super-administration quelconque à Milan ou à Francfort. De Berlin à Francfort, la route n'est pas longue...

Prendre position contre le PACTE SCHUMAN, combattre les députés qui accepteraient de le ratifier, c'est prendre une bonne assurance contre le pool vert. Mais il est temps d'agir. Le pool acier-charbon a reçu la signature des Gouvernements des pays engagés. Bientôt l'Assemblée Nationale sera appelée à ratifier les accords. La seule opposition valable est celle qui viendra de la paysannerie, d'une paysannerie décidée à ne pas laisser ruiner l'Agriculture française par l'organisation dirigiste de la production et des marchés de l'Europe.